

**Compte rendu de la réunion conjointe
du Conseil d'Administration de l'Agence pour le Développement de la Matheysine
et de la Commission Economie-Emploi de la Communauté de Communes de la
Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais
du jeudi 23 avril 2015**

Etaient présents :

Guy ABONNEL (Asso Insertion, service à la personne), Nadine BARI (Office tourisme), Marie-Noëlle BATTISTEL (Députée), Serge BESCHI (CCMPCVV), Emile BUCH (CCMPCVV), Frédéric CHAUD (CCMPCVV, Com éco-emploi), Francis COTTE (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère), Laurence CRETTON (Commerce Artisanat - Commerce Murois), Nicole DELPUECH (CCMPCVV, Com éco-emploi), Jean-Pierre EYMERY (CCMPCVV), Régis GAU (GIPM), Jean-Pierre GILLET (CCI Grenoble), Amandine GORGY (Syndicats patronaux), Nicolas GORGY (GIPM), Patrick KAITANDJIAN (CCMPCVV), Jean-Marc LANEYRIE (CCMPCVV), Jean-Louis LEON (SMIME), Alain LUC (SMIME), Fabien MULYK (Conseiller Départemental), Alexandra PELLOUX (ADM), Daniel PLANES (CCMPCVV, Com éco-emploi), Valérie PONSARD (CCMPCVV, Com éco-emploi), Serge SAULQUIN (CCMPCVV), Francine SAVIN (SMIME), Aline THIRIAL (Commerce Artisanat - Comité de soutien du Petit Train), Michel TOSCAN (CCMPCVV, Com éco-emploi), Jean-François TROUSSIER (CCMPCVV),

Etaient excusés ou absents :

Stéphane BERAUD (CCMPCVV, Com éco-emploi), Mauricette BERTINI (CCMPCVV, Com éco-emploi), Éric BONNIER (CCMPCVV), Sandra DEFAY (CCMPCVV, Com éco-emploi), Christian DUHAUT (CCMPCVV, Com éco-emploi), Marylène GARCIA-ALVAREZ (CCMPCVV, Com éco-emploi), Gaëlle GARIBALDI (CCMPCVV, Com éco-emploi), Alain HARET (Chambre d'Agriculture de l'Isère), Raymond MASLO (CCMPCVV), François MEILLAND-REY (Professions libérales), Frédérique PUISSAT (Conseillère Départementale ; pouvoir à Fabien MULYK), Claudine PORCERO (Office tourisme), Patrick REYNIER POETE (CCMPCVV), Georges RUELLE (CCMPCVV, Com éco-emploi), Alain VILLARD (SMIME).

En préambule, **Jean-Marc LANEYRIE, Président de Matheysine Développement et de la commission Economie-Emploi de la CCMPCVV**, rend hommage à Fabrice MARCHIOL dont le décès brutal, le 5 mars dernier, a jeté la consternation en Matheysine.

En tant que Conseiller Régional, Président de la CCMPCVV, ancien Président de Matheysine Développement, Fabrice MARCHIOL a toujours placé l'économie au cœur du développement de notre territoire.

C'est lui qui a créé la marque Matheysine Développement, enseigne commune au SMIME et à l'ADM, fédérés derrière un guichet économique unique sous une gouvernance commune pour une meilleure lisibilité et plus d'efficacité.

« Fabrice va beaucoup manquer à ce territoire, nous ne l'oublierons jamais ».

Le quorum étant largement atteint, **Jean-Marc LANEYRIE** ouvre la séance à 19h20 et présente l'ordre du jour :

- Rapport d'activité 2014
- Avancement des dossiers en cours
Débat et délibérations portant sur :
 - o Le financement de la fibre optique Très Haut Débit pour les entreprises locales
 - o L'abondement au FOMEL par l'ADM

- Arrêté des comptes au 31/12/14
- Budget 2015
- Modification des statuts
- Validation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, commune avec le SMIME,
- Questions diverses

I - RAPPORT D'ACTIVITE 2014 ET AVANCEMENT DES DOSSIERS EN COURS

L'historique des dossiers présentés en séance est détaillé, pour l'année 2014, dans le rapport d'activité ci-joint. Nous vous invitons à vous y reporter.

1) DOSSIERS STRATEGIQUES POUR L'ECONOMIE DU TERRITOIRE

1.1. Petit Train

Fabien MULYK expose que le repreneur pressenti (la SNC LAVALIN) s'étant désisté, le CG38 a repris contact avec les anciens candidats.

Le comité de pilotage du 4 mars 2015 a retenu la proposition de « Rail Atout Fer ».

Le CG38 a indiqué qu'il suivrait la décision du territoire.

Le coût estimé du projet se monte à 7 M€, il doit être affiné et précisé.

Lors de la Commission permanente du vendredi 13 mars 2015, l'assemblée départementale a décidé, d'engager des discussions avec la société « Rail Atout Fer » afin d'élaborer un projet de convention d'occupation temporaire permettant une relance de l'exploitation touristique du petit train (tout en maintenant le contact avec les autres candidats au cas où...).

De plus, le vote permet d'engager des discussions avec l'ensemble des partenaires financiers (collectivités concernées, Etat, Région...) pour financer la réhabilitation des infrastructures.

Au niveau du Conseil Départemental, dont l'Exécutif vient d'être mis en place :

- Chantal CARLIOZ, vice-présidente « Tourisme, Montagne et Stations » est d'ores et déjà saisie du dossier Petit Train,
- Le Petit Train est inscrit :
 - o dans le plan de relance économique du Conseil Départemental à hauteur de 8 millions d'euros (sur les 100 millions d'euros du plan),
 - o dans le contrat de plan Etat / Région.

Aline THIRIAL ajoute que c'est l'approche patrimoniale de la société Rail Atout Fer qui a séduit le comité de pilotage.

Jean-Marc LANEYRIE considère que le plus important est que le nouvel exploitant, quel qu'il soit, développe un projet viable sur le long terme, donc rentable financièrement, à même de pérenniser les emplois directs et indirects ainsi que les retombées économiques sur le commerce local et les autres opérateurs touristiques du territoire tels la Mine-Image et le Bateau La Mira.

1.2. Alpe du Grand Serre

Jean-Marc LANEYRIE rappelle qu'après 13 ans de gestion par la SATA, la commune de La Morte a repris la main et, depuis la saison d'hiver 2014/2015, gère désormais la station en direct.

Daniel PLANES expose que la mise en place de la reprise a été complexe :

- Les négociations avec la SATA ont été longues et ont duré jusqu'en septembre, ce qui a retardé la mise en place de la régie,
- La régie a donc disposé de peu de temps pour mettre en place la billetterie, qui était jusqu'alors sur l'Alpe d'Huez,
- La régie a dû reprendre le personnel aux conditions de la SATA. Dans ce contexte de reprise, la régie n'avait pas la main sur la politique salariale,
- Pour les vacances de Noël la neige n'était pas au rendez-vous et la station a réellement commencé à fonctionner mi-janvier.

Les comptes de la saison ne seront définitifs qu'au 30 juin et les comptes "officiels" de l'EPIC (Etablissement public à caractère industriel et commercial) ne seront arrêtés que le 31 décembre, mais d'ores et déjà les éléments financiers provisoires suivants peuvent être avancés :

Le chiffre d'affaires est de 1,364 Millions d'euros TTC (1,235 Millions d'euros HT) ce qui est très honorable comparativement aux saisons précédentes.

Au niveau des ressources, il faut noter que :

- Le fonds de roulement mis en place par le SIAG en début de saison, en versant une dotation initiale à la régie de 133 000 €, a été entamé par les investissements rendus nécessaires par le départ de l'ancien gestionnaire.

- 2 758 forfaits saison ont été vendus. La promotion du forfait saison à prix cassé (forfait adulte à 159 euros au lieu de 329 €) avant le 1^{er} octobre a très bien fonctionné et l'opération sera donc reconduite l'année prochaine.

Concernant la promotion de ces forfaits, Daniel PLANES remercie Matheysine Développement, les collectivités, les particuliers d'avoir relayé l'information et d'avoir joué le jeu.

Le déficit s'élève à 125 000 €. Il faut cependant noter que la régie a décidé de verser 200 000 € de loyer au SIAG, alors que la SATA ne versait que 102 600 €. De ce fait, si on neutralise cette augmentation pour rester à périmètre constant, l'exploitation fait apparaître un déficit de l'ordre de 25 000 € (alors que le déficit annoncé par la SATA était de l'ordre de 300 000 à 400 000 €).

Malgré certains dysfonctionnements qui seront corrigés à l'avenir (caisses surchargées aux heures de pointe...), les retours de la clientèle, quant à la qualité de l'exploitation, sont majoritairement satisfaisants.

La gestion en régie est donc possible ; la DSP n'est pas une solution incontournable pour des petites stations comme l'Alpe du Grand Serre !

Pour plus d'information : www.mairielamorte.fr

1.3. EVOLUTIF

Jean-Marc LANEYRIE rappelle que l'objectif de Matheysine Développement, au-delà de l'acquisition réalisée par le SMIME à l'issue d'une négociation très laborieuse, est de requalifier cette friche industrielle « géante » pour la remettre dans le circuit économique pour qu'à nouveau des entreprises puissent s'y installer et y créer des emplois.

Il indique qu'actuellement le parc immobilier du SMIME est presque totalement occupé et est appelé à se contracter encore à l'échéance des crédits-baux en cours. Il donne en exemple le projet de la société INOVALP qui souhaite acquérir le dépôt B dans le cadre de son développement ce qui diminuerait la surface de location du SMIME de 5 000 m².

- La prochaine étape est donc la dépollution du site :
 - Un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec la société SOCOTEC pour réaliser le cahier des charges nécessaire à la réalisation de la dépollution.
 - Un appel d'offres européen sera lancé en juin afin de retenir la société qui sera en charge des travaux.
 - Les travaux d'essais devraient pouvoir être réalisés pour le dernier trimestre 2015.
 - Le démarrage des travaux (durée 3 mois) est prévu pour le 1^{er} trimestre 2016.

➤ L'étape suivante sera de modulariser l'espace afin de pouvoir accueillir de petits artisans, des entreprises de logistique, des activités industrielles...

Le cabinet DOMINO a été retenu pour réaliser une étude de faisabilité et a travaillé sur le scénario le moins coûteux, privilégié par le SMIME, plans, chiffrage...à l'appui.

L'esquisse du projet de modularisation du site est présentée en séance.

Une enveloppe de 5 millions d'euros TTC serait nécessaire pour la réalisation des travaux.

- La recherche de financement pour réaliser ce projet est donc primordiale.
- Pour ce faire, le comité syndical explore différentes pistes, dont celle de l'adhésion aux structures consistant Groupe 38.
- Une réunion aura lieu fin mai avec les financeurs pressentis.
- Sur le volet dépollution, un dossier est en cours auprès de l'ADEME.

1.4. Fibre optique très haut débit

Alain LUC, Vice-Président à l'aménagement du territoire au sein de la CCMPCVV, expose que :
Le projet de mise en œuvre du THD est un projet départemental qui a été soumis aux territoires en 2014.

La première phase de ce vaste projet se déroulera sur les 7 prochaines années pour se terminer à l'horizon 2021. Elle consiste :

- a minima, à distribuer un « bon débit de 20 Mb/s » sur les « zone blanches ». Selon le secteur géographique cette distribution se fera via le réseau cuivre ou via le réseau Wifi.
- parallèlement, 83% des foyers et 90% des entreprises seront reliées en fibre optique

La seconde phase, à l'horizon 2027, permettra à l'ensemble des particuliers et des entreprises de l'Isère de bénéficier d'un accès Très Haut Débit via la fibre optique.

Les utilisateurs pourront s'orienter vers 2 fournisseurs d'accès : OZONE ou ALSATIS.

Le fonds de concours demandé à la CCMPCVV pour le financement de la première phase de ce projet est de 1,5 millions d'euros. Ce coût serait pris en charge de la manière suivante :

- pour les particuliers :
 - .50% pris en charge par la CCMPCVV
 - .50% pris en charge par les communes
- pour les entreprises :
 - .50% pris en charge par la CCMPCVV
 - .50% pris en charge par Matheysine Développement (pour les « vraies » entreprises).

La participation de Matheysine Développement a été sollicitée par la CCMPCVV et a recueilli un accord de principe favorable de la part du Bureau de Matheysine Développement.

A noter que, dans le Trièves, les communes assument 100% du coût.

Amandine GORGY estime que les entreprises ont les moyens de payer leur prise et qu'il n'est pas très pertinent que Matheysine Développement finance 50% du coût des prises des entreprises. Cet argent serait plus utile au FOMEL.

Nicole DELPUECH propose, dans ces conditions, que les entreprises qui le souhaitent reversent le prix de revient de la prise au FOMEL.

Amandine GORGY annonce que la société GORGY TIMING procèdera de la sorte.

Jean-Marc LANEYRIE fait valoir que pour favoriser le déploiement relativement rapide du Très Haut Débit sur le territoire, la CCMPV n'avait pas d'autre alternative que d'accorder le fonds de concours exigé par le Département. Matheysine Développement est invité à s'associer à cette démarche volontariste en puisant dans ses réserves pour répondre au besoin des entreprises, son public privilégié.

Il précise que l'aide financière de Matheysine Développement, via l'Agence pour le Développement de la Matheysine, concernerait uniquement les « vraies » entreprises, c'est-à-dire celles répertoriées dans l'Annuaire des Entreprises publié par Matheysine Développement (ce qui exclut notamment les services publics ou assimilés, les sociétés patrimoniales telles les SCI ou équivalent...). Les entreprises éligibles ainsi définies sont actuellement au nombre de 850, soit un engagement de Matheysine Développement à due concurrence.

A titre indicatif, le coût de la prise est actuellement estimé entre 125 € et 175 €.

La participation de l'Agence pour le Développement de la Matheysine serait donc de l'ordre de 6 641 €/an à 9 297 €/an pendant 8 ans, soit, entre 53 128 € et 74 376 €, pour la totalité du programme de la phase 1.

Jean-Marc LANEYRIE propose que l'Agence pour le Développement de la Matheysine prenne en charge le financement de 850 prises pour les entreprises éligibles de notre territoire :

- . à hauteur de 50% du coût de la prise (les 50% restants étant à la charge de la CCMPV),**
- . sur 8 exercices comptables,**
- . sur la base du coût réel de la prise qui devra être compris entre 125 € et 175 €.**

La proposition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

Au niveau du budget 2015, le montant de la prise en charge sera inscrit à hauteur de 7 969 € (150 € / prise x 850 entreprises) / 2 financeurs / 8 ans.

1.5. Reprise du Village Vacances du Sautet à Corps

Fabien MULYK rapporte que Mme et M. MACE travaillaient, depuis 2012, dans un centre de vacances au Glaizil.

Ce centre avait notamment pour objectif de proposer aux jeunes les plus défavorisés des activités de loisirs : culturelle, sportive, découverte, séjours avec hébergement.

Chaque année, 2 000 personnes (2/3 de mineurs) pouvaient ainsi bénéficier des activités, ce qui représentait plus de 9 000 nuitées.

Le Bail arrivant à son terme, le couple MACE a donc recherché un nouveau site pour poursuivre son activité. Le site de Corps était tout à fait approprié pour les accueillir.

Matheysine-Développement a accompagné fortement la reprise, notamment en conseillant les porteurs de projet sur leur approche économique et financière – Fabien MULYK remercie à cet égard Alain LUC qui a fait profiter les repreneurs de son expérience d'ancien banquier - et en leur octroyant un prêt d'honneur Charbonnages de France de 25 000 €.

Finalement, le plan de financement, d'un montant total de 385 000 € HT a pu être bouclé grâce à différents concours en fonds propres et prêts

Après d'importants travaux de réhabilitation, depuis janvier, l'activité a démarré à Corps sous l'appellation « La Tuile aux Loups ».

2 formules sont proposées à la clientèle :

- « accueil de groupe – accueil collectif - centre de vacances »
144 lits agréés (250 lits potentiels) : chambres de 4 à 6 personnes
- « accueil de familles - village vacances »
25 gîtes de 5 à 6 personnes

Un bail emphytéotique avec la commune de Corps a été conclu pour une durée de 99 ans avec un loyer symbolique transitoire d'1 €/mois.

Jean-Marc LANEYRIE se réjouit de la reprise de cet équipement structurant, en jachère depuis plusieurs années : « 250 lits banalisés, c'est important ; la relance du village-vacances va donner un coup de fouet au commerce corpatu et, au-delà, aux opérateurs touristiques du territoire. »

2) ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

2.1. Accueil des porteurs de projet

Alexandra PELLOUX expose que 64 porteurs de projet ont été accueillis en 2014. Malgré une diminution du nombre d'accueils (une trentaine de moins), lié à son remplacement à temps partiel durant son congé maternité / parental, plusieurs dossiers ont été présentés en comité d'engagement des prêts.

2.2. Aides financières à la création et au développement d'entreprises

❖ FOMEL

○ Evolution du règlement

Projet agricole éligible à la dotation jeunes agriculteurs ou à des prêts bonifiés

La question n'est pas encore tranchée dans la mesure où les textes de loi sont actuellement en cours d'évolution.

Une réponse est attendue fin du 1^{er} semestre 2015.

○ 2 dossiers en 2013 ; 10 dossiers en 2014 ; 4 dossiers en 2015

4 nouveaux dossiers validés :

-VOLTO François et PEANO Valérie ; Boulangerie ; Au Fournil de François et Valérie ; Corps	7 000 €
-CIOT Raphaël ; Caisse enregistreuses ; Dauphiné Encaissement ; La Mure	10 000 €
-CHENAVIER Ludovic ; Maison ossature bois ; Etablissements Nicollet ; Le Périer	10 000 €
-Yohan DUTCKOWSKI ; Taxi ; Le Taxis Murois ; La Mure	7 000 €

Ce qui porte à 16 le nombre de dossiers accompagnés, pour un montant global de 117 000 € de prêts (2 512 € / mois de remboursement), représentant 47 emplois créés ou maintenus.

○ Abondement

Jean-Marc LANEYRIE signale que le prêt FOMEL connaît un tel succès que le rythme des remboursements ne permet pas de reconstituer le Fonds suffisamment vite pour faire face aux besoins des nouveaux porteurs de projets.

Pour ne pas casser la dynamique de l'action engagée en faveur du développement économique et de la création d'emplois sur notre territoire, Matheysine Développement a lancé une nouvelle campagne de collecte de dons auprès de tous les acteurs économiques (collectivités, entreprises, particuliers) de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais, en vue d'abonder le FOMEL.

Il précise que tous les dons sont les bienvenus, même les plus modestes (cf en pièce jointe le bon de souscription au FOMEL).

A noter : les dons effectués par les collectivités entraîneront le versement au FOMEL d'une contribution d'un montant équivalent par les Fonds Européens dans le cadre du Programme Leader.

Mais en attendant, les fonds vont manquer, car les appels aux dons lancés auprès des entreprises et des privés suscitent, pour l'instant, un écho insuffisant.

Jean-Marc LANEYRIE propose d'abonder le FOMEL, via le Fonds associatif de l'ADM, à hauteur de 40 000 €.

La proposition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

❖ Prêt Charbonnages de France

Jean-Marc LANEYRIE indique, comme vu précédemment, que le Mme et Mr MACE ont bénéficié d'un prêt de 25 000 € dans le cadre de la reprise du centre de vacances de Corps.
Le centre de vacances sera inauguré le 24 avril !

❖ Aides à la création d'emplois industriels

Jean-Marc LANEYRIE rapporte, sous les réserves d'usage, le plan de financement n'étant pas encore totalement bouclé, que la société LAZELEC devrait s'installer prochainement sur notre territoire, dans une usine du SMIME existante, moyennant certains aménagements.

LAZELEC, actuellement installée à Fontanil-Cornillon, fabrique et commercialise, au stade de la pré-série, « Mobile Dream », un véhicule électrique quatre roues motrices destiné aux personnes à mobilité réduite. C'est le seul véhicule « guidon » homologué et pris en charge par la Sécurité Sociale. LAZELEC souhaite aujourd'hui fabriquer son produit à l'échelle industrielle.

L'entreprise prévoit la création de 30 à 50 emplois sur 3 ans.

Dès que le plan de financement sera finalisé, le SMIME lancera les travaux.

Le Bureau de Matheysine Développement a donc décidé de réserver le solde de l'enveloppe Charbonnages de France disponible, soit 8 emplois (30 488 €), à la société LAZELEC afin de l'aider à s'implanter localement.

3) PASSERELLE VERS L'EMPLOI

Jean-Marc LANEYRIE rappelle que lors de notre précédent Conseil d'Administration du 4 décembre 2014 nous avons acté la mise en œuvre du dispositif « Passerelle vers l'emploi » afin d'accompagner les demandeurs d'emplois à travers une démarche originale alliant coaching individuel et collectif, intégration à un réseau d'entreprises, notamment en partenariat avec les GIPM. Cette démarche avait notamment été présentée aux prescripteurs de l'emploi locaux et avait fait l'unanimité.

L'ADM a donc réalisé, à l'identique des autres territoires qui ont mis en œuvre ce dispositif et bénéficié de financements, des dossiers de demande de subvention.

Elle a obtenu le soutien financier de l'Etat mais pas celui de la Région via le CTEF, en dépit de l'avis technique favorable du service instructeur.

Renseignements pris auprès du CTEF, il s'avère que les réseaux prescripteurs ont remis en question l'opportunité de l'action, mettant en avant que l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi proposé relevait de leur champ d'intervention.

Cet avis, émis par le représentant de la coordination des missions locales du Bassin grenoblois, a été suivi par l'élu pilote du CTEF, Belkacem LOUNES, qui a refusé notre dossier.

Marie Noëlle BATTISTEL fait savoir qu'elle a écrit au Directeur de la Mission Locale pour s'étonner que le dispositif « passerelle » puisse être soutenu par les prescripteurs et les financeurs dans le Sud Grésivaudan et récusé en Sud Isère. Elle attend la réponse.

4) PPT

Alexandra PELLOUX présente le bilan satisfaisant du PPT :

Montant total prévisionnel de dépenses éligibles (pour 5 ans) :

432 775 €

Montant réalisé :

389 581 € (+ 278 554 € pour les GP, hors enveloppe PPT)

Montant total prévisionnel de la participation régionale (pour 5 ans) :

158 800 € (taux moyen de 36,7% au regard des dépenses éligibles) dont :

- 34 183 € (22%) en fonctionnement

- 124 617 € (78%) en investissement

Montant réalisé :

143 656 € (taux moyen de 37 % au regard des dépenses éligibles)

-25 383 € en fonctionnement (soit 74% de l'enveloppe de fonctionnement)

-118 273,10 € en investissement (soit 95% de l'enveloppe d'investissements)

Début 2015 :

Le dossier « Reprise de l'amenée d'eau au Grand Serre » (53 860 € dépenses HT) de la commune de Cholonge a été présenté en comité de pilotage local et a obtenu un avis favorable pour un montant de 18 851 € de subvention de la Région.

A compter du second semestre 2015, un PPT unique sera porté par la Communauté de Communes pour l'ensemble du territoire.

5) COMMUNICATION

Alexandra PELLOUX donne les informations suivantes :

-la préparation du prochain numéro de Matheysine Développement info est en cours,

-l'annuaire des entreprises de la Matheysine subira une grosse actualisation en 2015.

D'autre part, depuis fin 2014, Matheysine Développement relaie les offres d'emploi des entreprises locales, à la fois sur le panneau d'affichage à diodes situé à l'entrée de La Mure et sur son site internet.

En quelques mois, cette page de notre site internet est devenue la page la plus consultée (env. 350 consultations /mois).

Amandine GORGY se félicite que la suggestion émise par sa société quant à l'utilisation du panneau à diodes pour relayer les offres d'emploi ait été rapidement prise en compte.

VOTE :

Jean-Marc LANEYRIE propose que le rapport d'activité soit présenté de manière synthétique lors de l'Assemblée Générale.

La proposition est mise au vote et est adoptée à l'unanimité.

Bilan et Compte de résultat 2014

Serge SAULQUIN, Trésorier de l'ADM, expose que le total du Bilan est confortable grâce aux placements financiers du passé.

Le fonds associatif propre de l'association, hors fonds FOMEL et fonds conditionnés, s'élève à 406 600 €.

Cela va nous permettre de financer des opérations primordiales pour notre territoire telles que la Fibre optique THD, le FOMEL.

Mais à présent, seules les cotisations des adhérents constituent les ressources de l'ADM, il n'y a plus de subventions « autres » et donc, à l'avenir nous allons devoir piocher dans nos réserves, le BP 2015 le démontre bien.

Analyse du Résultat :

Le résultat de l'exercice est positif, mais le résultat d'exploitation, lui, ne l'est pas !

	2013	2014
Produits d'exploitation:	92 419	68 126
Charges d'exploitation :	73 298	80 351
Résultat d'exploitation:	19 121	-12 225
Résultat financier:	5 957	35 446
Résultat exceptionnel :	1 792	0
Résultat de l'exercice:	26 870	23 221

Produits d'exploitation :

24 293 € de moins en 2014 car :

.il n'y a plus la participation pour le CTTLA (14 740 €)

.les subventions pour le PPT diminuent car 2014 et 2015 sont les dernières années du contrat (le contrat se termine en juillet 2015. La participation des collectivités était initialement prévue sur 5 ans et non 6):

. les 13 701 € donnés annuellement par les collectivités sont divisés en 2/3 pour 2014 et 1/3 pour 2015

. le reliquat de l'enveloppe de la Région, soit 4 760 €, est lui aussi divisé en 2/3 pour 2014 et 1/3 pour 2015

Charges d'exploitation :

7 053 € de plus en 2014 liés essentiellement à :

.en 2014 : 11 000 € de subvention (10 000 € à l'OT de l'AGS + 1 000 € au comité de soutien du Petit train)

.en 2014 : 7 230 € de moins car directrice titulaire absente 8 mois pour congé maternité + parental et remplacée à temps partiel (14 h/ semaine)

.en 2014 : 2 500 € de frais de déplacement pour dédommager la directrice remplaçante

Résultat d'exploitation :

En 2014 : Le déficit d'exploitation aurait pu être encore plus important car la directrice, en congé maternité + congé parental pendant 8 mois, n'a été remplacée qu'à temps partiel (14h/semaine)

Résultat financier :

2014 : **Exceptionnelle** plus-value (31 781 €) liée à d'importants mouvements sur les comptes bancaires placés de longue date. Une telle plus-value ne se reproduira plus !

Résultat exceptionnel :

En 2013 nous avons eu un résultat exceptionnel de 1 792 € car ISI, en nous remboursant le montant du FOMEL 1, nous a versé un peu plus que ce que nous avons inscrit en « fonds avec droit de reprise »

Résultat de l'exercice :

En 2014, le résultat est positif uniquement grâce au résultat financier qui est très exceptionnel !

Jean-Marc LANEYRIE propose de :

- soumettre et faire arrêter les comptes, tels que présentés ce jour, à l'AG,
- soumettre à l'AG d'affecter le résultat au fonds associatif de l'ADM.

La proposition est mise au vote et est adoptée à l'unanimité.

III - BUDGET PREVISIONNEL 2015

Serge SAULQUIN annonce que le prévisionnel 2015 a été élaboré sur les bases des éléments financiers réalisés en 2014.

Au niveau des produits :

PRODUITS	Réalisé 2014	BP 2015
Cotisations des communes	39 472	39 472
Cotis. des membres fondateurs	15 590	15 590
Cotis. des associations	700	700
Part. des com. au PPT	9 134	4 567
Subvention Région PPT	3 173	1 587
Subvention d'exploitation		
Autres produits de gestion courante		
Intérêts et produits financiers	34 521	3 000
Reprise provisions	925	925
Reprise Transfert charges diverses	56	56
Produits exceptionnels		
TOTAL des comptes de produits	103 572	65 897
Résultat de l'exercice (Déficit)		
TOTAL GENERAL	103 572	65 897

-Participation des communes au PPT :

Dans la mesure où le dispositif s'arrête en juillet 2015, la participation annuelle des collectivités (13 701 €) a été répartie pour 2/3 en 2014 et 1/3 en 2015 car initialement la participation des collectivités était prévue sur 5 ans et non 6.

-Subvention Région PPT :

De même, le reliquat de l'enveloppe disponible (4 760€), est réparti pour 2/3 en 2014 et 1/3 en 2015

-Intérêt et produits financiers :

2014 : sur les 34 521 € il y a 31 781 € de plus-value liées à d'importants mouvements sur les comptes bancaires placés de longue date. Une telle plus-value est exceptionnelle et ne se reproduira plus !!!

Au niveau des charges :

CHARGES	Réalisé 2014	BP 2015
Achats	387	400
Services extérieurs	6 416	6 850
Autres services extérieurs	19 443	16 679
Impôts, taxes et versements assimilés	186	300
Charges de personnel	53 365	64 731
Dotations aux amortissements	554	600
TOTAL des comptes de charges	80 351	89 560
Résultat de l'exercice (Excédent)	23 220	- 23 663
TOTAL GENERAL	103 572	65 897

-Autres services extérieurs :

2014 : 10 000 € de subvention à l'OT de l'Alpe du Grand Serre + 1 000 € au comité de soutien du Petit train

2014 : 2 500 € de frais de déplacement de plus pour dédommager la directrice remplaçante

2015 : Mise à jour de l'annuaire des entreprises (internet : 1300 € + Frais postaux : 1 100 € + relances tél : 400 € = 2800 €)

2015 : 7 969 € de subvention pour le THD

-Charges de personnel :

2014 : la directrice, en congé maternité + congé parental pendant 8 mois, n'a été remplacée qu'à temps partiel (14h/ semaine)

2015 : montant comparable à 2013 « année de référence »

-Résultat de l'exercice 2015 : -23 663 €

2014 : résultat « anormalement » positif car lié à une plus-value exceptionnelle de 31 781 € et au remplacement à temps partiel de la Directrice

2015 : résultat déficitaire bien que le niveau des charges soit au plus bas ! Les loyers, les photocopies, l'entretien des locaux et du matériel étant pris en charge par le SMIME depuis de nombreuses années

Jean-Marc LANEYRIE rappelle :

Depuis 2009, les cotisations n'ont pas augmenté et sont les suivantes :

-communes : 2 € / habitant + 25 € si la commune a moins de 1000 habitants et 50 € si la commune a plus de 1000 habitants

- SMIME : 15 000 €

-CCI : 590 €

-CMA : 50 €

-associations : 50 €

-Réciprocité et donc pas de reversement de cotisation : GIPM, SITADEL

Jean-Marc LANEYRIE propose :

- d'inviter l'AG, compte tenu de l'excédent de 2014, à maintenir le montant des cotisations des collectivités tout en insistant sur la nécessité de les augmenter à l'avenir au regard du déficit structurel important révélé par l'analyse du compte de résultats,

- de soumettre à l'AG le BP 2015 tel qu'indiqué dans le document présenté ce jour.

La proposition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

IV – MODIFICATION DE STATUTS

Jean-Marc LANEYRIE fait valoir que, suite à la modification du périmètre des cantons et à la création de la Communauté de Communes unique, nos statuts doivent être actualisés.

Il propose de les modifier comme suit :

ARTICLE 2 - OBJET

L'A.D.M. a pour objet, d'une façon générale, de promouvoir le développement économique et l'emploi par un service économique de proximité, par l'élaboration des politiques contractuelles de territoires de la Matheysine, zone du Sud Isère qui englobe ~~les cantons de La Mure, Corps et Valbonnais, ainsi que les communes de Laffrey et Saint-Jean de Vaulx dépendant du canton de Vizille.~~

~~les communes intégrées dans le périmètre de la Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais~~

8.2. Les membres de droit :

- Madame ou Monsieur le Préfet du département de l'Isère,

- Mesdames et Messieurs les parlementaires, Conseillers Régionaux et Conseillers ~~Général~~
~~Départementaux~~ issus du territoire matheysin au sens de l'article 2.

Ces personnes ne sont pas tenues de payer une cotisation

8.3. Les membres actifs

Sont membres actifs les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ~~et les communes n'appartenant pas à ces EPCI~~ et autres personnes physiques ou morales (organismes consulaires et organisations à vocation économique ou d'insertion professionnelle) qui adhèrent aux présents Statuts et dont l'adhésion aura été ratifiée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Ces membres sont soumis à cotisation.

ARTICLE 13 - QUORUM ET VOTES

Pour délibérer valablement, un quorum de 1/4 (un quart) des membres présents est nécessaire sans tenir compte de la répartition par collèges.

Si ce quorum n'est pas atteint, les membres de l'Association seront convoqués à une nouvelle Assemblée Générale dans les quinze jours qui suivent la première Assemblée Générale.

Les décisions seront alors valables quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Dans l'un ou l'autre cas, elle délibère, à la majorité simple des présents sur tous les points de l'ordre du jour fixés par le Conseil d'Administration ou le Bureau.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante

~~Chaque collectivité locale adhérente à l'A.D.M. dispose du droit de vote. Ce droit de vote est exercé de la manière suivante :~~

~~– si la commune adhère en direct à l'A.D.M., elle exerce son droit de vote à titre individuel~~

~~– si la commune adhère à l'A.D.M. par le biais d'une communauté de communes, son droit de vote est exercé par la communauté de communes à laquelle elle est rattachée. La communauté de communes dispose, dans ce dernier cas, d'autant de voix qu'elle compte de communes adhérentes.~~

~~Dans tous les cas, c'est l'organisme délibérant de la collectivité locale (conseil municipal ou conseil communautaire) concerné qui désigne son ou ses représentants à l'Assemblée Générale de l'A.D.M., sachant qu'un représentant ne peut être porteur de plus de 3 voix pour le compte de la collectivité qu'il représente.~~

~~En ce qui concerne la Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais, c'est le Conseil Communautaire qui désigne ses 10 représentants à l'Assemblée Générale de l'A.D.M., sachant qu'un représentant ne peut être porteur de plus de 3 voix.~~

Le vote a lieu à main levée, à moins que le quart des membres présents ne réclame un vote à bulletin secret.

Le vote s'organise sans tenir compte des collèges.

Sont seuls autorisés à voter, les membres à jour de leur cotisation.

Les résolutions de l'Assemblée sont consignées sur un document et signées par 2 membres du Bureau.
Le Président se fait assister par un Secrétaire chargé notamment de la tenue du registre spécial prévu par l'Article 5 de la Loi du 1er juillet 1901.

ARTICLE 15 – COMPOSITION

Le Conseil d'Administration est constitué du :

COLLEGE 1 : POLITIQUE

- sous-collège des Conseillers ~~général~~ Départementaux, régionaux et parlementaires issus du territoire matheysin au sens de l'article 2 : 1 siège à chacun
- sous-collège du S.M.I.M.E. : 3 sièges
- sous-collège de la Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais : 10 sièges

COLLEGE 2 : ECONOMIQUE

- sous-collège industrie et des services liés : 2 sièges
- sous-collège commerce et artisanat : 2 sièges
- sous-collège tourisme : 2 sièges
- sous-collège agriculture et sylviculture : 1 siège
- sous-collège professions libérales : 1 siège
- sous-collège des 3 chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, Chambre d'Agriculture de l'Isère) : 1 siège pour chacune

COLLEGE 3 : SOCIAL

- sous-collège des syndicats patronaux : 1 siège
- sous-collège des syndicats de salariés : 1 siège
- sous-collège des associations d'insertion professionnelles et services à la personne : 1 siège
- sous-collège personne qualifiée cooptée par l'A.G. 1 siège

**Jean-Marc LANEYRIE propose de modifier les Statuts comme indiqué ci-dessus.
La proposition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.**

V - Assemblée Générale : jeudi 11 juin 2015 à 17 heures à l' AFIPAEIM

Jean-Marc LANEYRIE rappelle que le principe, institué par Fabrice MARCHIOL et mis en œuvre depuis 2 ans, est de tenir l'Assemblée Générale en un lieu représentatif de l'activité économique du territoire (cf. Barrage du Sautet en 2013, 3M Bricolage et Bâtiment en 2014). C'est une occasion de mieux connaître nos entreprises, leurs activités, leurs produits et services, en visitant les sites et en rencontrant les dirigeants. Cette pratique est excellente et mérite d'être perpétuée.

Il annonce que, cette année, notre Assemblée Générale sera organisée aux Ateliers Sud Isère (ASI) gérés par l'**AFIPAEIM**, selon l'horaire suivant :

- 17h00 : Visite des Ateliers Sud Isère à Susville (à côté de Casino)
- 18h00 : Assemblée Générale Extraordinaire au Restaurant d'entreprise « Le Plateau »
- 18h15 : Assemblée Générale Ordinaire – Durée 2h00
- Apéritif dinatoire préparé par le CAT

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ADM :

- Modification des statuts

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de Matheysine Développement (ADM + SMIME) :

- Présentation du rapport moral
- Présentation du rapport d'activités 2014 sous une forme synthétique
- Éléments financiers de l'ADM :
 - . Vote du rapport financier 2014
 - . Vote du budget et des cotisations 2015
- Présentation du Budget primitif du SMIME
- Actions 2015
- Questions diverses

**Jean-Marc LANEYRIE met au vote l'ordre du jour des 2 assemblées générales.
La proposition est adoptée à l'unanimité.**

V - QUESTIONS DIVERSES

Amandine GORGY, se fondant sur différents propos qui lui ont été tenus, estime que la Matheysine souffre auprès de la population, des entreprises, des institutions grenobloises, d'une image négative.

Pour GORGY TIMING, qui a fait le choix de s'installer et se développer en Matheysine, il n'est pas rare d'avoir à justifier ce choix d'implantation face à l'incompréhension de ces interlocuteurs.

Elle suggère qu'une action soit menée afin de modifier cette image.

Jean-Pierre GILLET estime que la Matheysine a de très bons outils de travail, comme en attestent les présentations faites ce soir lors de ce Conseil d'Administration. Nous avons donc les éléments pour communiquer positivement sur la Matheysine.

Nadine BARI, en tant que Présidente de l'Office du tourisme de La Mure et ancienne commerçante de l'Union Commerciale de La Mure, constate que cette image négative est exclusivement présente sur l'agglomération grenobloise, mais qu'au-delà de ce périmètre, l'image de notre territoire est tout à fait normale.

D'autre part, de nouvelles entreprises s'installent chaque année sur notre territoire, s'y développent et vantent notamment les mérites du cadre de vie exceptionnel de la Matheysine.

Il ne faut pas s'arrêter aux discours des personnes qui ont un avis négatif sur le territoire mais plutôt valoriser le discours de ceux qui en parlent de manière positive.

Jean-Marc LANEYRIE considère que ce problème d'image est historique, culturel et qu'il est effectivement ancré dans l'esprit de certains grenoblois, surtout des anciennes générations. Il se rappelle qu'il y a une trentaine d'années, le Plateau était dépeint par des « gens d'en bas » comme un « pays noir », un « bastion rouge », « ravitaillé par les corbeaux », et j'en passe.

Des campagnes de communication avaient été initiées à grands frais, sans aucun résultat selon lui. Il est très difficile de changer les mentalités, de lutter contre un mythe.

A son avis, l'image de la Matheysine, même si elle reste négative aux yeux de certains, est moins dégradée qu'autrefois.

Tout observateur impartial ne peut que constater l'amélioration spectaculaire du cadre urbain durant ces dernières années, notamment à La Mure, apprécier la qualité de vie, la beauté des paysages, les possibilités exceptionnelles en matière de loisirs de plein air. Des gens prennent conscience de tout ça et, petit à petit, l'image évolue.

En tout cas, sans nier le problème, il ne croit pas à l'efficacité d'une campagne de communication classique par voie d'affichage (d'autant plus que la Ville de Grenoble prohibe depuis peu l'affichage publicitaire !).

Fabien MULYK rappelle que l'AEPI a pour mission de faire en sorte que de nouvelles entreprises s'implantent en Isère. Notre territoire fait partie du périmètre d'intervention de l'AEPI.

La séance est levée à 22 h 00.

Jean-Marc LANEYRIE,
Président de l'ADM,
et de la commission Economie-Emploi de la CCMPCVV



Fabien MULYK,
Secrétaire de l'ADM

